

DES SUJETS DE RENTRÉE....

LES ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Elles se tiendront le **vendredi 11 octobre** 2024. Les directeurs et directrices d'école en sont les organisateurs. Dans la plupart des écoles le vote se fait par correspondance.

Les DDEN peuvent prendre leur part dans la préparation et le dépouillement.

LE PREMIER CONSEIL D'ÉCOLE

La réunion du 1^{er} conseil d'école sera programmée très vite après ces élections, soit dans la semaine avant les vacances, soit dans celle d'après. D'où le risque pour les DDEN nommés dans plusieurs écoles de ne pouvoir être présent-e-s à 2 ou 3 conseils fixés à la même date....

Le 1^{er} conseil d'école est pour nous, DDEN, l'occasion d'une présentation de notre mission auprès des parents d'élèves nouvellement élus. (voir page 2)

LE HANDICAP ET LA RÉPONSE DE L'INCLUSION

Le sujet sera certainement abordé à ce conseil de rentrée, les directeurs et directrices de chaque circonscription ayant entendu les informations données par madame DESCOT, IEN d'Agen 2, en charge de l'inclusion scolaire.

Dans le 47, 2 300 enfants profitent des compensations humaines (présence d'une AESH) et/ou matérielles (ascenseur, aménagements divers).

En tant que DDEN, c'est dans cette recherche d'un environnement permettant à tous les élèves (handicapés ou pas) d'être à égalité, ou le plus près de l'être, que notre « regard » doit faire la différence.

LA LAÏCITÉ

Lors de ce 1^{er} conseil, le **règlement intérieur** de l'école est mis au vote. Vérifier que le paragraphe sur la laïcité est bien présent.

Et penser à parler de **notre exposition** sur la Charte de la laïcité. Elle est prêtée aux écoles qui en font la demande.

uniondden47@gmail.com / 06 45 64 25 03

<http://47.dden-fed.org/>



Sa conférence du 1^{er} octobre a été très appréciée par un public nombreux et varié !

On vous en parle en novembre et sur

<http://47.dden-fed.org/>

Les DDEN, représentés par la présidente départementale ou des présidentes de délégation (Marmande et Ste Livrade) **ont été invités aux réunions organisées par chaque IEN.**

Leur prise de parole a été courte mais a permis de rappeler que, même absents de nombreuses écoles, les DDEN restent des partenaires à l'écoute et disponibles en cas de besoin.

La visite d'école sera le moment particulier où nous pourons attirer l'attention des uns et des autres sur des points précis et pousser à aplanir le plus de problèmes possibles...

Lors de la **prochaine réunion de délégation** ce sujet sera largement abordé : **ne programmez pas vos visites avant ce rendez-vous !**

Le conseil d'administration de notre Union s'est réuni le 18 sept. et un groupe s'est proposé pour **réfléchir au contenu d'une formation des DDEN.** Nous en discuterons au cours des prochaines réunions de délégation...(cf page 2)

Les DDEN de Lot-et-Garonne cherchent de nouveaux DDEN !

QUI ?	POUR QUOI FAIRE ?	COMMENT ?
<p>Le DDEN est un « ami de l'école publique ». Parce qu'il a été un élève dans cette école. Parce qu'il y est, ou y a été, un parent d'élève. Parce qu'il a des liens avec l'école publique.</p> <p>Le DDEN est un « défenseur de la laïcité. » Pour lui, c'est un principe universel qui garantit la liberté de conscience des enfants</p> <p>Le DDEN est un bénévole.</p> <p>Le DDEN a plus de 25 ans. ** Un professeur des écoles ne peut devenir DDEN que s'il est à la retraite.</p> <p style="background-color: #f4a460;">La variété des « origines » des DDEN garantit la variété des « regards » qu'ils pourront avoir sur l'École, sans a-priori ni parti pris.</p>	<p>Depuis 1886 (et la loi Gobelet) leur histoire est étroitement liée à celle de l'École publique.</p> <p>Placé à la charnière entre l'administration, l'école, la commune et les parents d'élèves, le DDEN peut ainsi jouer pleinement un rôle de médiateur.</p> <p>Sa fonction de contrôle, de vigilance, de proposition intègre divers domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> * inspection des locaux et équipements, * sécurité dans et autour de l'école * surveillance des effectifs * participation aux projets de travaux et d'aménagement * restauration scolaire * transports scolaires * caisse des écoles * activités périscolaires <p style="background-color: #90ee90;">Le DDEN a un rôle de coordinateur dans la suite à donner aux débats du Conseil d'école.</p>	<p>Un DDEN a trois « obligations » :</p> <ul style="list-style-type: none"> * participer aux conseils d'école de l'année scolaire (3), dans lesquels il est membre de droit. * faire chaque année une visite de l'école, (<i>imprimé à compléter</i>) * être présent aux 2 réunions de sa délégation. <p>Ces obligations ne sont pas chronophages : beaucoup de DDEN sont actifs dans d'autres associations.</p> <p>Un DDEN n'est pas isolé, il est formé et informé régulièrement au niveau de la délégation et de l'Union départementale.</p> <p style="background-color: #e6e6fa;">Être DDEN, c'est avoir le sentiment d'une utilité sociale forte fondée sur la défense des enfants dans l'école publique, et de leur respect dans la laïcité.</p>



Le DDEN est nommé conjointement par le DASEN et le PRÉFET, dans le cadre du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale [CDEN].

Le caractère officiel de cette fonction lui confère
une mission officielle et opérationnelle.

Contact : uniondden47@gmail.com / 06 45 64 25 03

Nos prochaines réunions de délégation - lieux et dates :

- * à DAMAZAN : **mercredi 6 novembre** - 17h
- * à SAINTE LIVRADE : **jeudi 7 novembre** – 17h
- * à MARMANDE : **mardi 12 novembre** - à 14h30
- * à AGEN : **mercredi 13 novembre** - 14h30

Réservez déjà la date et le lieu qui vous conviennent le mieux ! L'invitation officielle vous parviendra en temps voulu.

→ L'occasion de s'informer, de se former, d'échanger sur notre mission et tout ce que nous pouvons apporter aux autres membres du conseil d'école.